

Département de l'Aisne
 Arrondissement de Laon
 Canton de Marle
 Mairie de SAINT-PIERREMONT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de Convocation
 18 janvier 2019

L'an deux mil dix neuf
 Le vingt cinq janvier à dix huit heures trente

Date d'affichage
 18 janvier 2019

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la Présidence de Monsieur Marcel LOMBARD, Maire,
 Etaient présent : MM. LORFEUVRE Joël - Catherine DOTREMONT - DRUART David . Arnaud GODET .

Nombre de Conseillers

En exercice 7
 Présents 5
 Votants 4

Formant la majorité des membres en exercice
 Absent excusé : MM. Louis VUILIOT
 Absent : MM Philippe VANDERLYNDEN

Conseiller ne participant pas au vote : Mme Catherine DOTREMONT

M. Joël LORFEUVRE a été élu secrétaire,

OBJET :

**Projet d'implantation d'un Parc éolien
 Sur la commune de Saint Pierremont
 Par la société NORDEX FRANCE**

Monsieur Marcel LOMBARD, Maire de la commune, expose au conseil municipal que la société NORDEX France étudie un projet d'implantation de parc éolien sur le territoire de la commune de Saint Pierremont, au sud de la route départementale 946 (ci-après « le projet »)

Madame Catherine DOTREMONT, potentiellement concernée, ne participe pas au débat ni au vote.

Considérant que la société NORDEX France a précisé que des études de faisabilité du projet seront réalisées sur le territoire de la commune en vue de déterminer précisément le lieu d'implantation des éoliennes et les caractéristiques de ce projet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité

- Autorise la société NORDEX France à poursuivre son projet sur le territoire de la commune
- Autorise la société NORDEX France à étudier la faisabilité du projet éolien par l'intermédiaire d'études de terrain (études foncières et environnementales, installation d'un mât de mesure des vents, etc..)
- Autorise le Maire à signer les documents nécessaires à cette action.



A Saint-Pierremont, le 25 Janvier 2019
 Pour copie conforme
 Le maire,

Rendue exécutoire

Le 2 FEV. 2019
 Le Maire

Lombard

Lombard